Recherche RDT, 7ème programme-cadre CE 2007-2013: programme spécifique Personnel pour soutenir la formation et l'évolution de carrière des chercheurs

2005/0187(CNS) - 21/09/2005 - Document de base législatif

OBJECTIF : adopter un programme spécifique «Personnel» mettant en œuvre le 7e programme-cadre (2007-2013) de la Communauté européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : la Commission européenne a présenté sa proposition relative à un nouveau programme de financement des activités de recherche et développement pour la période 2007-2013 (voir **COD/2005/0043**). Les programmes spécifiques proposés par la Commission mettent en œuvre les grandes lignes présentées par la Commission en avril 2005 sous le nom de Septième programme-cadre, lequel s'articule autour de quatre grandes parties: coopération, idées, personnel, capacités.

Le programme spécifique «Personnel» doit encourager les Européens à entamer et mener une carrière scientifique, inciter les chercheurs à rester en Europe et y attirer les cerveaux les plus brillants. Les activités tirent parti de l'expérience acquise au titre des actions Marie Curie pour répondre aux besoins de formation, de mobilité et d'évolution de carrière des chercheurs. Une grande continuité est assurée mais l' accent est davantage mis sur les aspects suivants:

a) un effet structurant accru, notamment par l'instauration du cofinancement des programmes régionaux, nationaux et internationaux relevant de la ligne d'action "Formation tout au long de la vie et développement de la carrière";

b) la participation des entreprises: le caractère ascendant des actions Marie Curie est préservé, mais l' accent sera davantage mis sur la formation et l'évolution de carrière pour et dans différents secteurs, notamment dans le secteur privé ;

c) la dimension internationale: parallèlement aux bourses à l'étranger avec retour obligatoire, censées contribuer à la formation continue et à l'évolution de carrière des chercheurs de l'UE, la coopération internationale est encore développée par l'intermédiaire de chercheurs venant de pays tiers.

Pour connaître les implications financières de la présente proposition, se reporter à la fiche financière.